

Les compatibilités de stockage

	○	×	×	×	×	×	×	+	×
	×	+	○	×	×	×	×	×	×
	×	×	+	×	○	×	×	×	×
	×	×	×	+	×	×	×	+	×
	×	×	○	×	A/B	○	○	○	○
	×	×	×	×	○	+	+	+	+
	×	×	×	×	○	+	+	+	+
	+	×	×	+	○	+	+	+	+
	×	×	×	×	○	+	+	+	+

- × Ne peuvent pas être stockés ensemble
 - Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions
 - A/B Acides (pH<4) et bases (pH>10) ne doivent pas être stockés ensemble
 - + Peuvent être stockés ensemble
- Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, suivre l'ordre du tableau (de gauche à droite ou de haut en bas).
 - Des bacs de rétention sont recommandés pour le stockage des produits liquides notamment les comburants, les inflammables et les corrosifs.

Tableau des incompatibilités extrait du document téléchargeable du GIST44

https://www.gist44.fr/documents-a-telecharger/doc_download/235-14-regles-de-stockage-des-produits-chimiques

À tout moment, les intervenants en prévention des risques professionnels de l'APAS peuvent être associés à la démarche d'évaluation des risques chimiques.

Prenez contact avec votre centre APAS !

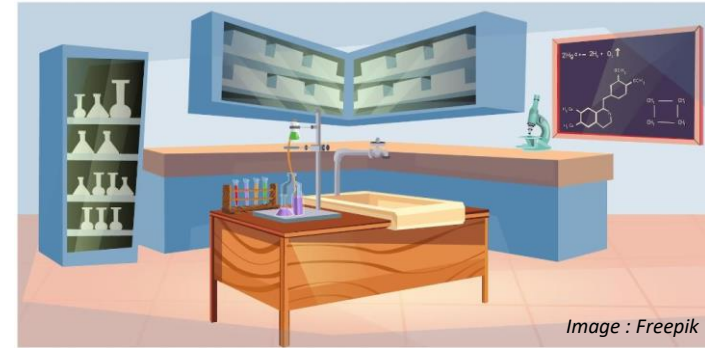


Image : Freepik

Le stockage des produits chimiques



APAS
CHARENTE-MARITIME
PARTENAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Siège social :
58 /60 Rue Cochon DUVIVIER
17306 Rochefort/Mer Cedex
Tél. 05 46 87 23 55
www.apas17.com

LinkedIn : APAS 17 – Service de Santé au Travail

Source : Fiche groupe toxicochimistes des SPSTI du Poitou-Charentes



L'employeur réalise l'évaluation du risque chimique et l'annexe au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Les risques liés au stockage

- A **Incendie / Explosion**
- A **Chute ou renversement d'emballages** : encombrement, empilage, défauts de conception du local, effondrement des supports ...
- A **Fragilisation des emballages** sous l'effet : du froid, de la chaleur, de la lumière UV, de l'atmosphère du local de stockage, d'une surpression interne
- A **Augmentation des dangers** propres aux produits par :
 - Modification ou dégradation du produit en présence d'humidité, de variations de températures, de la lumière, du contact avec l'oxygène de l'air...
 - Durée excessive de stockage

Implantation des locaux de stockage

- A **Facilement accessibles** : livraisons, expéditions, secours
- A **À l'écart** des zones d'habitation et de travail

Locaux de stockage

- A **Sol** : résistant aux produits chimiques, en pente avec fosse de récupération
- A **Murs** : si local non isolé, nécessité de murs coupe-feu
- A **Allées** :
 - Largeur > 0,8m pour la circulation des personnes
 - Espace > 1m par rapport à la largeur des engins
- A **Issues de secours** : dispositif antipanique, itinéraires d'évacuation et issues signalées

Les équipements et matériels

- A **Aération** :
 - En extérieur : zone aérée, sous auvent
 - En intérieur : ventilation mécanique assurant un renouvellement de 4 à 6 volumes par heure ; absence de faux-plafonds
- A **Équipements électriques, éclairage et chauffage** : conformes à la réglementation des zones à risque d'explosion s'il y a de produits inflammables
- A **Signalisation** :
 - À adapter en fonction des produits
 - Stockage de produits dangereux
- A **Rayonnages et étagères** :
 - Matériaux résistants mécaniquement et chimiquement
 - Stabilisés
 - Profondeur limitée pour garantir une visibilité et une accessibilité correctes

Organisation du stockage

- A **Plan de stockage** :
 - Lister les produits utilisés
 - Lister les quantités annuelles commandées et journalières utilisées
 - Tenir un registre des stocks
- A **Rangement** :
 - Classer par pictogrammes en se référant aux FDS (Fiches de Données de Sécurité) et aux étiquettes
 - Respecter les compatibilités de stockage (voir tableau au dos)
 - Fûts et bidons placés le plus près possible du sol
 - Produits dangereux à 1,60m maximum du sol
 - Poudres au-dessus des liquides
 - Récipients fermés, debout, étiquetés en cas de reconditionnement
 - Pas d'empilage
 - Respecter la règle « 1er entré = 1er sorti »

- A **Accès au local** :
 - Limiter l'accès : personnel formé, badge...
- A **Affichages** :
 - Registre des FDS (Fiches de Données de Sécurité)
 - Consignes d'urgence en cas d'incendie, de dispersion, de projection, etc.
 - Coordonnées d'urgence : pompiers, SAMU, centre antipoison
 - Panneaux d'avertissement : « Interdiction de fumer », « Matières inflammables », etc.
 - Étiquetage de tous les contenants, notamment s'il y a des transvasements
 - Organes de secours :
 - Extincteurs, sprinklers adaptés
 - Matériel de 1ers secours à proximité (exemple : douches oculaires)
- A **Prévention des dispersions accidentelles pour tous produits ou déchets dangereux** :
 - Utiliser des bacs de rétention dont la capacité est adaptée au volume de produit
 - Sols imperméables et aménagés pour récupérer les fuites et eaux de nettoyage
 - Mettre à disposition un kit d'urgence (substance absorbante + matériel de ramassage + poubelle + EPI)

Focus produits dangereux

- A **Produits à stocker à part, dans un local ou une armoire ventilée, fermé à clefs** :
 - Produits CMR (Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques)
 - Produits inflammables
 - Produits comburants

Au poste de travail : stocker une quantité minimum